

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 5 juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Françoise HENRIQUEZ, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Laëtitia MELOIS à Franck DUVAL
Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES
Lucien MONNERIE à Joël DANIEL
Estelle MORIO à Bernard BASTIER
Régis KERDELHUE à Henri-Philippe LAMY

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation 28 Juin 2022
Date de l'affichage 29 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice 33
Nombre de présents 28
Nombre de votants 33

2022 57 Tarifs ACM périscolaires 2022/2023

Rapporteur : F. BALLESTER

Il est proposé, pour la rentrée 2022 d'appliquer les tarifs suivants par ¼ d'heure :

		2021/2022	2022/2023
Enfants commune*	Tranche n°1	0,36	0.36
	Tranche n°2	0,39	0.39
	Tranche n°3	0,42	0.42
	Tranche n°4	0,45	0.45
	Tranche n°5	0,48	0.48
	Tranche n°6	0,51	0.51

(*) Le tarif « enfants commune » est également appliqué aux parents travaillant sur Guidel et aux habitants de Gestel.

- Rappel du quotient familial

$1/12^{\text{ème}}$ des revenus annuels (année N-2) + prestations familiales du mois de la demande
QF= -----

2 + 1/2 par enfant à charge + 1/2 pour les familles de 3 enfants et plus

- Rappel des tranches

Tranche 1 : $0 \leq QF \leq 600$

Tranche 2 : $601 < QF \leq 800$

Tranche 3 : $801 < QF \leq 1100$

Tranche 4 : $1101 < QF \leq 1600$

Tranche 5 : $QF > 1600$

Tranche 6 : enfants extérieurs

Par ailleurs, le service Accueil périscolaire consommé sans réservation préalable se verra appliquer une pénalité de 30 % du tarif de la tranche.

Enfin, l'Accueil périscolaire, réservé mais non consommé sera facturé sur la base d'1 heure, sans majoration à défaut de production de justificatif et après décision de l'autorité territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du 21 juin 2022,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 juin 2022,

ADOpte les tarifs ACM périscolaires présentés ci-dessus pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 6 juillet 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

